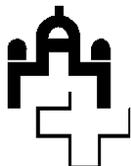


Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



**14.3761 n Mo. Conseil national (Derder). Autoriser les courses de voitures électriques en Suisse**

---

Rapport de la Commission des transports et des télécommunications du 9 février 2015

---

Réunie le 9 février 2015, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats a procédé à l'examen de la motion visée en titre, déposée par le conseiller national Fahti Derder le 22 septembre 2014 et adoptée par le Conseil national le 12 décembre 2014.

La motion charge le Conseil fédéral de modifier les dispositions légales concernant les manifestations sportives pour permettre la tenue de courses de véhicules électriques en Suisse.

**Proposition de la commission**

La commission propose, par 6 voix contre 2 et 4 abstentions, d'adopter la présente motion.

Rapporteur : Theiler

Pour la commission :  
Le président

René Imoberdorf

Contenu du rapport

- 1 Texte et développement
- 2 Avis du Conseil fédéral du 5 décembre 2014
- 3 Délibérations et décision du conseil prioritaire
- 4 Considérations de la commission



## 1 Texte et développement

### 1.1 Texte

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification des dispositions légales concernant les manifestations sportives, afin d'admettre les courses de véhicules électriques en Suisse: que ce soit par une modification de l'article 52 alinéa 1 de la loi fédérale sur la circulation routière, ou par un ajout à la liste des exceptions aux manifestations interdites selon l'article 94 alinéa 3 de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière.

### 1.2 Développement

Le championnat de Formule E démarre cette année. Lancé par la Fédération internationale de l'automobile, ce championnat proche de la Formule 1 aligne des voitures "propres" entièrement électriques. Il contribue donc à faire avancer la recherche dans ce domaine. Il représente une formidable vitrine pour notre région, et sa capacité d'innovation. En outre, les courses de Formule E ne nécessitent pas de construction d'un circuit spécifique, évitant ainsi l'impact écologique de celui-ci.

Mais les courses de Formule 1 sont interdites en Suisse depuis 1955 et la mort de 82 personnes au Mans (F). De nombreuses interpellations ont demandé de lever l'interdiction, le milieu politique estimant que la question sécuritaire n'était plus d'actualité et que l'impact économique d'une telle compétition serait très positif pour la Suisse, mais ces propositions se sont heurtées à la question écologique. Une opposition qui, en matière de véhicules électrique, n'a pas lieu d'être.

Je demande par conséquent au Conseil fédéral d'étudier la possibilité d'autoriser les courses de véhicules électriques, sans pour autant renoncer à l'interdiction pour la Formule 1.

## 2 Avis du Conseil fédéral du 5 décembre 2014

En vertu de l'article 52 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR; RS 741.01), les courses sur circuit sont interdites; cependant, le Conseil fédéral est habilité par la loi à prévoir des exceptions, en tenant compte des exigences en matière de sécurité et d'éducation routières. Le Parlement a examiné à plusieurs reprises l'éventualité d'une levée de cette interdiction, pour la dernière fois en 2011; certains députés avaient alors relevé que pareille mesure pourrait avoir des répercussions négatives sur l'environnement, en particulier s'agissant des émissions sonores. Il apparaît que celles-ci seraient moindres dans le cas des courses de Formule E.

Par conséquent, le Conseil fédéral considère qu'une exclusion, par voie d'ordonnance, de ce type de courses du champ d'application de l'interdiction précitée se justifie, pour autant que le problème de la sécurité routière soit pris en compte; il s'agira pour ce faire de définir des critères ad hoc (vitesse maximale, par ex.).

Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

## 3 Délibérations et décision du conseil prioritaire

Le Conseil national a adopté la présente motion à l'unanimité le 12 décembre 2014.



#### **4 Considérations de la commission**

La commission est d'avis que les voitures électriques ne sont pas comparables aux monoplaces de Formule 1 sur le plan des nuisances sonores et environnementales. La tenue de courses de voitures électriques pourrait également constituer une vitrine pour l'innovation suisse. La commission souligne également qu'il ne s'agit pas d'une autorisation générale. En effet, chaque course de Formule E sera soumise à autorisation et pourra être assortie de conditions concernant l'impact sur l'environnement et la sécurité routière. Pour ces raisons, la commission propose, par 6 voix contre 2 et 4 abstentions, d'adopter cette motion.